

UNIVERSITE DE FRIBOURG, SUISSE
CENTRE DE DIDACTIQUE UNIVERSITAIRE

UTILISATION DES CLASSES VIRTUELLES DANS
L'ENSEIGNEMENT EN PRESENCE ET A DISTANCE

Travail de fin d'étude en vue de l'obtention du Certificat en Enseignement Supérieur
et Technologie de l'Education

Sous la direction de la Prof. Bernadette Charlier Pasquier

Delphine AESCHLIMANN-DISLER

Chaire de procédure civile et d'exécution forcée
Faculté de droit de l'Université de Fribourg

2017

Déclaration sur l'honneur

Je déclare sur mon honneur que mon travail de fin d'études est une œuvre personnelle, composée sans recours extérieur non autorisé.

Table des matières

Déclaration sur l'honneur	II
Table des matières	III
Table des abréviations	IV
Introduction	1
I. Cadre du projet	1
A. Contexte professionnel	1
B. Description et objectifs du projet	3
II. Mise en œuvre des classes virtuelles	4
A. Technologie utilisée	4
B. Possibilités	5
C. Limites	10
III. Vers une adaptation du scénario pédagogique	11
A. Un outil technologique au service de l'enseignement	11
B. Au travers d'un exemple concret	13
C. Compétences acquises grâce à ce projet	14
Conclusion	15
Annexes	i
Annexe I : Extrait du compte-rendu de l'évaluation par les étudiants	i
Annexe II : Test HY-SUP du cours de MA « Procédure civile et exécution forcée » de l'UNIFR	iv
Annexe III : Test HY-SUP du cours de BA « Procédure civile » de la FUAD	v

Table des abréviations

BA	Bachelor
CAS	Certificate of Advanced Studies
Dir.	Directeur de publication
fig.	figure
FUAD	Fondation universitaire à distance
HY-SUP	projet de recherche européen qui vise à mieux comprendre les dispositifs hybrides
M	module
PDF	Portable Document Format
UNIFR	Université de Fribourg

Introduction

Le présent travail de fin d'études visant à l'obtention d'un CAS en didactique universitaire se présente sous la forme d'un projet professionnel. Le projet en question s'insère dans le cadre de mes activités d'enseignements en présence et à distance, à l'Université de Fribourg, respectivement à UniDistance. Par mon expérience acquise sur le terrain et au travers de ma formation didactique, je souhaite mettre en avant les **classes virtuelles**, outil d'apprentissage parfois encore méconnu des dispositifs d'enseignement à distance et souvent totalement ignoré dans les dispositifs d'enseignement en présence.

L'objectif poursuivi par ce travail est double. Il s'agit dans un premier temps de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cet outil d'apprentissage. Dans un second temps, une réflexion personnelle en lien avec sa mise en œuvre sera menée. Pour ce faire, il convient tout d'abord de présenter le cadre du projet (*infra I*) avant de se pencher sur les fonctions de la classe virtuelle (*infra II*). Un regard plus personnel quant à l'établissement et à la mise en œuvre de ce projet sera finalement apporté (*infra III*).

I. Cadre du projet

Il s'agit dans un premier temps de décrire le contexte professionnel dans lequel s'inscrit ce projet (*infra A*), puis, dans un second temps, de le décrire et d'en définir les objectifs (*infra B*).

A. Contexte professionnel

Depuis 2014, j'occupe différents postes qui m'ont offert l'opportunité d'enseigner. Tout d'abord, je suis en charge de l'enseignement de l'introduction technique au droit en tant que lectrice pour les étudiants de première année de Bachelor en droit de l'UNIFR. Je suis également engagée en qualité d'assistante doctorante dans le domaine de la procédure civile et de l'exécution forcée. Dans ce cadre, je suis amenée à dispenser des exercices en procédure civile ainsi qu'en faillite et assainissement pour les étudiants de Master en droit de l'UNIFR. A côté de mes engagements au sein de l'UNIFR, j'ai également travaillé pour la FUAD, dans laquelle j'ai été assistante pour le module d'introduction au droit (M01) pendant trois semestres, puis pour les modules de procédure civile (M12) et d'exécution forcée (M13), respectivement pendant un et deux semestres.

La grande diversité de mes engagements m'a permis non seulement d'acquérir de l'expérience dans l'enseignement, mais aussi de développer des compétences propres à chaque type d'enseignement (en présence et à distance). J'ai en particulier été amenée à développer l'utilisation des classes virtuelles comme outil de soutien à l'apprentissage dans le cadre de mes activités à la FUAD.

Mes premières classes virtuelles ont été mises en place pour le module d'introduction générale au droit à la FUAD. Elles avaient pour but de permettre aux étudiants – de façon totalement facultative – de discuter de la matière au travers de petits cas qu'ils avaient au préalable résolus individuellement et par écrit. Bien qu'une correction individuelle leur était également offerte, nous avons constaté que les étudiants ont très vite saisi l'opportunité de venir débattre des petits cas en classes virtuelles. Ils y trouvaient une oreille attentive et une possibilité de s'étendre sur les sujets abordés, ce qui aurait été totalement impossible par le biais d'une correction écrite. Plusieurs créneaux horaires étaient proposés aux étudiants (en moyenne trois par thème de discussion), de sorte à leur permettre de s'inscrire en fonction de leur disponibilité. Nous avons en outre décidé de limiter les classes virtuelles à un maximum de douze participants par plage-horaire, car au-delà, il devenait très difficile voire impossible d'offrir un support technique aux étudiants rencontrant des problèmes, tout en assurant le bon déroulement de la classe virtuelle.

Forte de cette première expérience très concluante et avec l'accord de la Professeure en charge, j'ai développé l'utilisation des classes virtuelles dans d'autres modules de la FUAD, à savoir la procédure civile (M12) et l'exécution forcée (M13). Dans le cadre du M12, les classes virtuelles ont eu pour but de soutenir une activité collaborative obligatoire. Cette activité consiste à demander aux étudiants de lire et résumer un arrêt de jurisprudence en groupe puis de soumettre leur résumé pour correction à l'équipe enseignante. Elle encourage l'entraide et les échanges entre étudiants tout en offrant un suivi de l'équipe enseignante, qui propose un feedback sur le travail collaboratif au moyen des classes virtuelles. L'objectif est d'obtenir des résumés d'arrêts de qualité afin de les mettre à disposition de l'ensemble des étudiants, ce qui leur facilite l'apprentissage et l'assimilation de la matière. Après le premier semestre, nous avons fait le point sur les avantages et les inconvénients des modalités de cette activité et nous sommes arrivées à la conclusion que la mise en place des classes virtuelles ne remplace pas l'immédiateté que permet une présentation orale de la matière durant un présentiel. D'une part les présentateurs ne s'impliquent pas de la même manière selon que la présentation a lieu face à un auditoire ou face à un écran d'ordinateur. En effet, ils se reposent entièrement sur leur texte lorsqu'il s'agit de présenter le compte-rendu de leur travail en ligne, alors que la perspective de présenter leur résumé en classe les poussent à chercher d'autres moyens de présentations (schémas, slides, etc.). D'autres part, il est apparu que les auditeurs sont plus nombreux et plus participatifs lors du présentiel. Dès l'année suivante, nous avons donc demandé aux étudiants de présenter leur résumé de jurisprudence durant le présentiel, tout en maintenant les classes virtuelles pour leur donner un feedback sur leur résumé écrit et les aider à préparer la présentation orale. De façon générale, les étudiants nous ont paru très frileux à l'idée de coanimer les classes virtuelles. Il semble que le système des cours *ex cathedra* soit encore malheureusement très profondément ancré dans les esprits.

Dans le cadre du M13, qui n'est pas construit de la même manière, nous avons eu plus de peine à tirer profit des classes virtuelles. Nous avons toutefois tenté l'expérience en proposant aux étudiants, sur la base d'une participation entièrement facultative, de discuter de cas de jurisprudence

relativement complexes, qui sont matière à examen mais ne sont pas directement abordés durant le présentiel. Pour juger de la pertinence de cet outil d'apprentissage dans ce module, nous avons soumis deux questions ciblées aux étudiants lors de l'évaluation du module. Il en ressort que de façon générale, les étudiants apprécient le soutien que leur apporte cet outil d'apprentissage, mais ils sont également convaincus qu'il n'est pas en mesure de remplacer les présentiels (cf. annexe I).

A UNIFR en revanche, l'utilisation d'outils d'apprentissage tels que les classes virtuelles n'est absolument pas envisagée à l'heure actuelle, à tout le moins dans les cours pour lesquels je suis assistante, respectivement lectrice.

B. Description et objectifs du projet

Le présent projet a pour but de relever le potentiel des classes virtuelles dans l'enseignement d'aujourd'hui et de demain, afin de développer leur utilisation dans l'enseignement à distance, et de les intégrer progressivement dans l'enseignement en présence.

Après trois ans d'enseignement dans deux univers bien distincts, je constate que cet outil d'apprentissage est encore malheureusement totalement ignoré dans l'enseignement en présence, et bien que l'enseignement à distance soit un terrain plus propice à l'exploitation de ce type d'outils, il existe encore de (trop) grandes réticences à son utilisation. Cette méfiance envers l'outil provient selon moi avant tout de sa méconnaissance par les institutions et les équipes enseignantes. Ce projet a donc pour but de lever le voile sur les classes virtuelles, en démontrant que la technologie ne doit pas être un obstacle dans le choix de l'outil d'apprentissage approprié, et qu'elle doit pouvoir trouver sa place dans les scénarios pédagogiques (*infra* II).

Comme objet d'étude, le projet se penche sur deux dispositifs d'enseignement de la procédure civile actuellement en vigueur au sein d'une université en présence (UNIFR), respectivement d'une université à distance (FUAD). Il s'agira de déterminer dans quelle mesure les classes virtuelles sont un outil d'apprentissage pertinent pour ces deux dispositifs d'enseignement qui sont *a priori* paradoxalement différents. L'analyse repose essentiellement sur les résultats obtenus au test d'autopositionnement HY-SUP (annexes II et III), lesquels permettent de définir les caractéristiques centrales actuelles de chaque dispositif. Il ressort de ces tests qu'en l'état, l'enseignement de la procédure civile à la FUAD est centré sur l'apprentissage, caractérisé par l'ouverture, la liberté de choix et l'accompagnement des apprentissages (modèle dit « le métro » ou type 5). Dans cet environnement, les classes virtuelles ont une place de choix. Elles permettent en effet aux étudiants de disposer d'un univers virtuel pour collaborer entre eux et obtenir des supports d'accompagnement par l'équipe enseignante. A l'opposé, dans le cours de procédure civile dispensé à UNIFR, le dispositif est centré sur l'enseignement et il se caractérise par la médiatisation de ressources textuelles (modèle dit « la scène » ou type 1). Dans ce contexte, il n'a pour l'instant pas été jugé utile d'envisager la mise en place de classes virtuelles. Le présent projet tentera par conséquent de relever les avantages que pourraient apporter l'utilisation des classes virtuelles dans ce cours (*infra* III).

II. Mise en œuvre des classes virtuelles

La réalisation du projet implique dans un premier temps de définir quelle technologie est nécessaire à la mise en œuvre de classes virtuelles (*infra A*). Dans un deuxième temps, il convient d'expliquer plus en détail les possibilités offertes par les classes virtuelles (*infra B*), puis, dans un troisième et dernier temps, de relever leurs limites (*infra C*).

A. Technologie utilisée

Pour mettre en place une classe virtuelle, il faut tout d'abord bien choisir le programme informatique qui sera utilisé. L'offre actuelle en nouvelles technologies permettant l'échange à distance d'idées ou de documents en temps réel est très étendue et propose de nombreuses fonctionnalités (e-chat, partage d'écran, etc.). Il convient dès lors de sélectionner parmi cette large offre technologique les outils les mieux adaptés aux classes virtuelles. Julia KALFON¹ décrit cinq technologies pertinentes pour les réunions à distance :

- Les conférences téléphoniques ou « *conference calls* », lesquelles permettent d'échanger avec plusieurs participants par téléphone ;
- Les visioconférences ou « *web streaming* », lesquelles, en plus de l'audio, permettent aux participants de se voir par caméras interposées ;
- Les réunions interactives en ligne ou « *web conférences* », qui permettent, en plus de la conversation téléphonique, de partager en temps réel les écrans d'ordinateurs ;
- Les appels vidéos de groupe ou « *voice and video chats* », qui sont une version moins coûteuse de la visioconférence, avec les désavantages techniques que cela implique (notamment la mauvaise qualité de l'image.) ;
- Les outils collaboratifs ou « *cloud computing* », qui permettent le partage de documents entre plusieurs participants de façon synchrone et/ou asynchrone, sans offrir véritablement de possibilité de discuter ensemble autour d'une idée commune.

Dans cette étude, je vais par conséquent présenter les fonctionnalités du programme SWITCHinteract Web Meeting, qui se base sur Adobe Connect et regroupe selon moi la plupart de ces technologies (*infra B*). Ce programme, payant, est cependant proposé gratuitement par de nombreux établissements, dont la FUAD et UNIFR. A noter qu'il est également possible d'utiliser des programmes entièrement gratuits, qui offrent toutefois moins de fonctionnalités et limitent parfois le nombre de participants, soit ouvertement, soit au travers d'une technologie moins performante qui réduit la qualité en fonction du nombre de personnes connectées.

¹ KALFON Julia, *Animez vos réunions - Méthodes et outils pour conduire vos groupes avec succès*, 2^e éd., 2015.

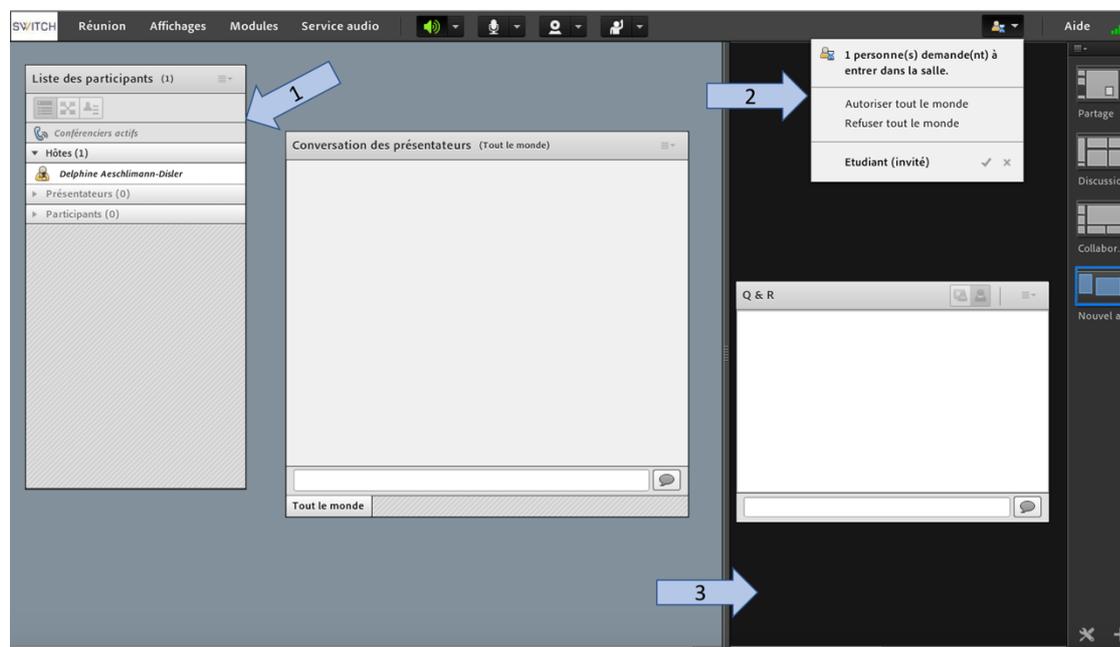
B. Possibilités

Le programme Adobe Connect offre des possibilités de collaboration non seulement entre les étudiants, mais aussi entre les étudiants et l'équipe enseignante. Au travers des divers fonctionnalités à disposition de l'animateur (ou « hôte »), il est possible d'utiliser la classe virtuelle pour remplacer une séance présentielle, pour corriger un exercice, ou encore pour apporter un soutien aux étudiants dans leurs tâche, répondre à leurs questions ou ouvrir un débat.

Le programme Adobe Connect permet de créer une réunion publique ou privée, dans laquelle l'hôte est aux commandes. Le rôle d'hôte est par défaut attribué à la personne qui a créé la classe virtuelle. Par souci de simplification, je vais m'en tenir à la présentation des options à disposition d'un hôte unique. Il est toutefois possible – voire même conseillé pour les grands groupes – d'animer une classe virtuelle à plusieurs en désignant un ou plusieurs hôtes supplémentaires.

Le programme permet d'accueillir un nombre illimité de participants, dont l'entrée dans la classe est soumise à l'approbation de l'hôte (Fig. 1 – flèche 2). La liste des participants à la classe est mise à jour en temps réel (Fig. 1 – flèche 1). L'hôte est totalement libre de décider quel module est visible par les participants, en déplaçant à son gré les modules qu'il souhaite masquer dans la partie noircie de l'écran (Fig. 1 – flèche 3).

Fig. 1



Dans ses fonctionnalités de base, le programme permet avant tout une **conférence téléphonique**, l'hôte ayant la possibilité d'autoriser les participants à utiliser leur microphone (Fig. 2). A noter que les participants doivent ensuite manuellement brancher leur service audio s'ils souhaitent pouvoir prendre la parole (Fig. 3).

Fig. 2

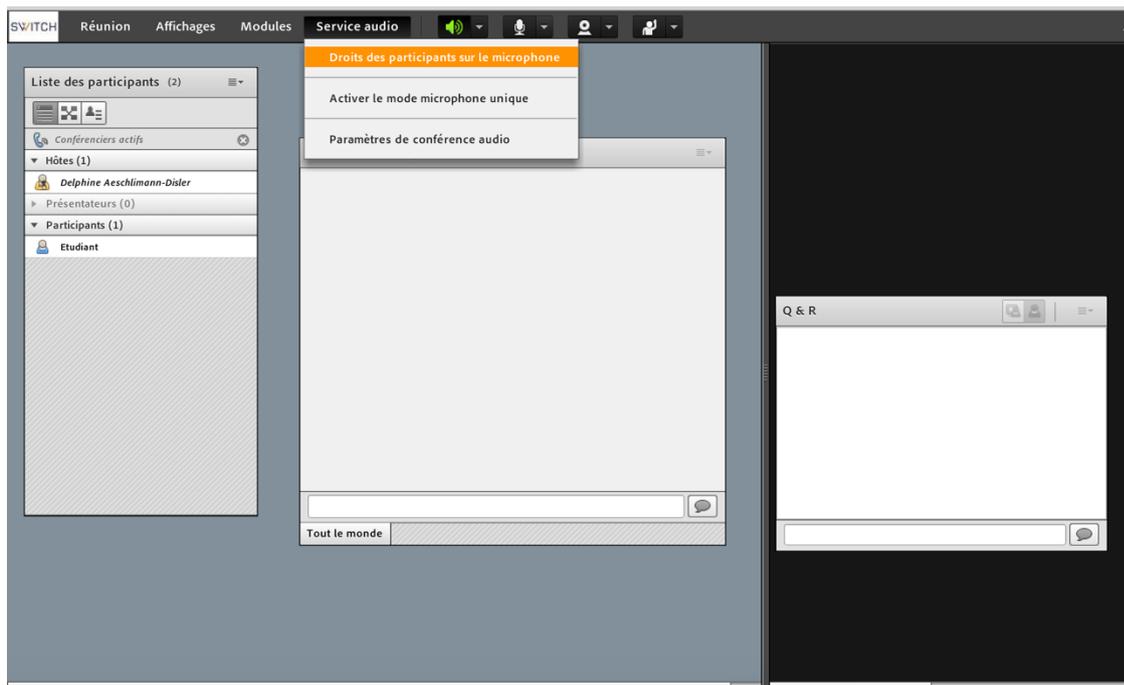
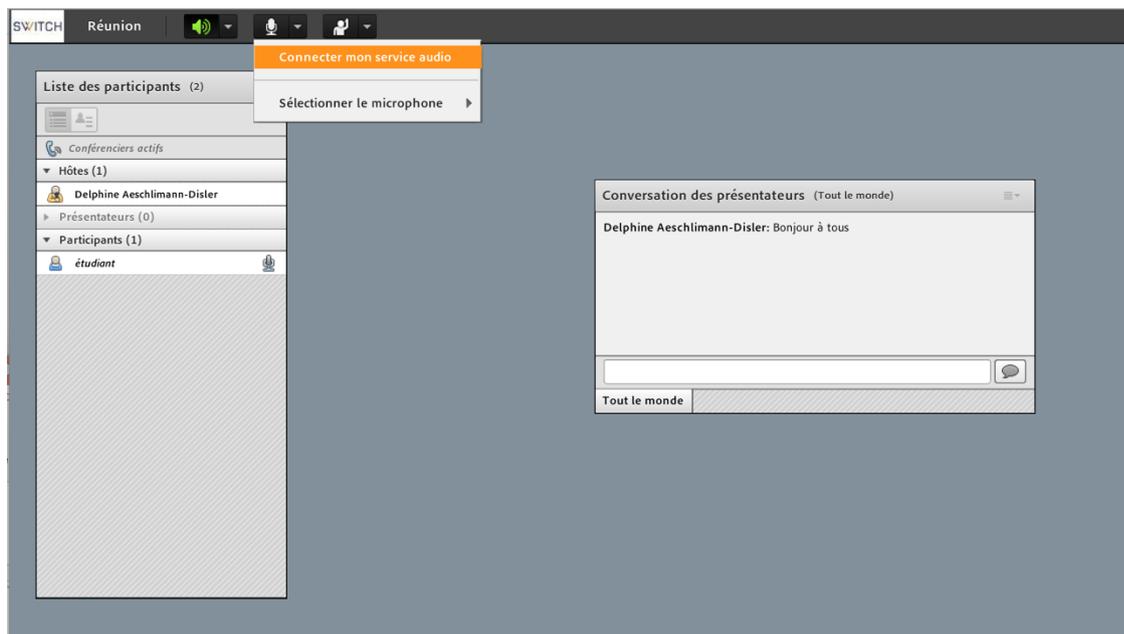
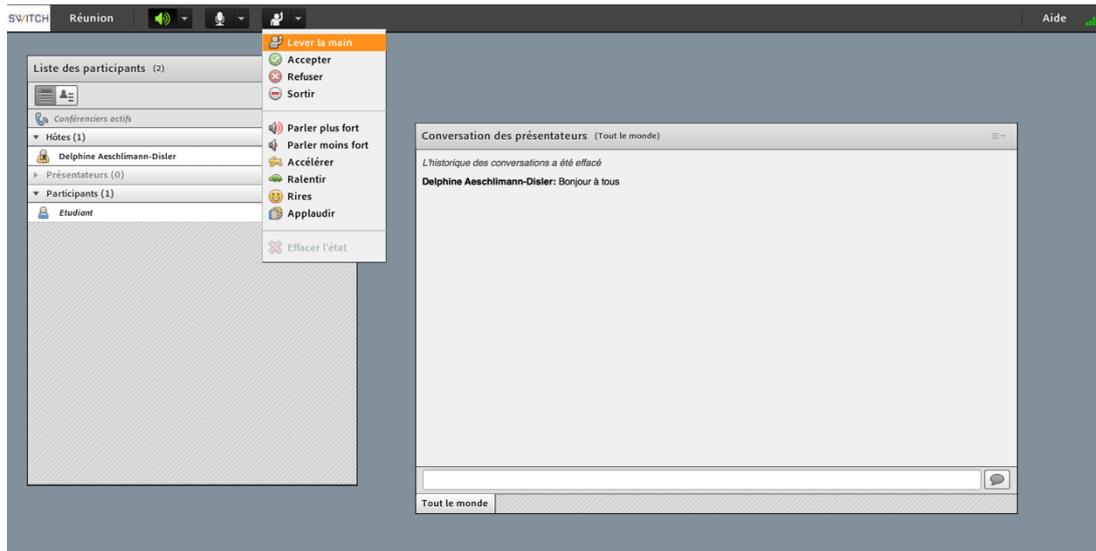


Fig. 3



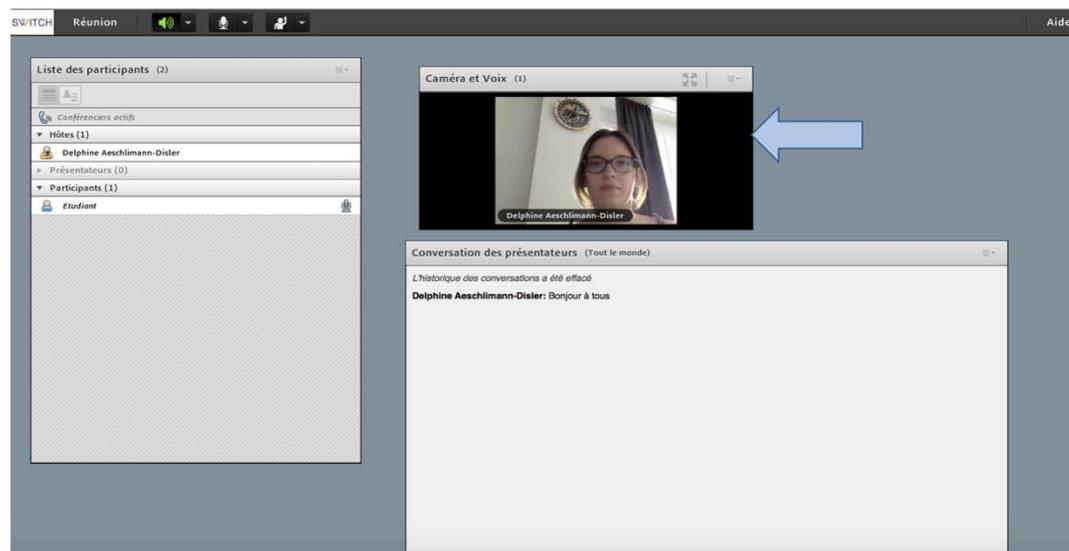
Une fois les microphones des participants activés, l'outil « lever la main » permet à l'hôte de gérer les prises de parole et de prendre ainsi le rôle de modérateur (Fig. 4).

Fig. 4



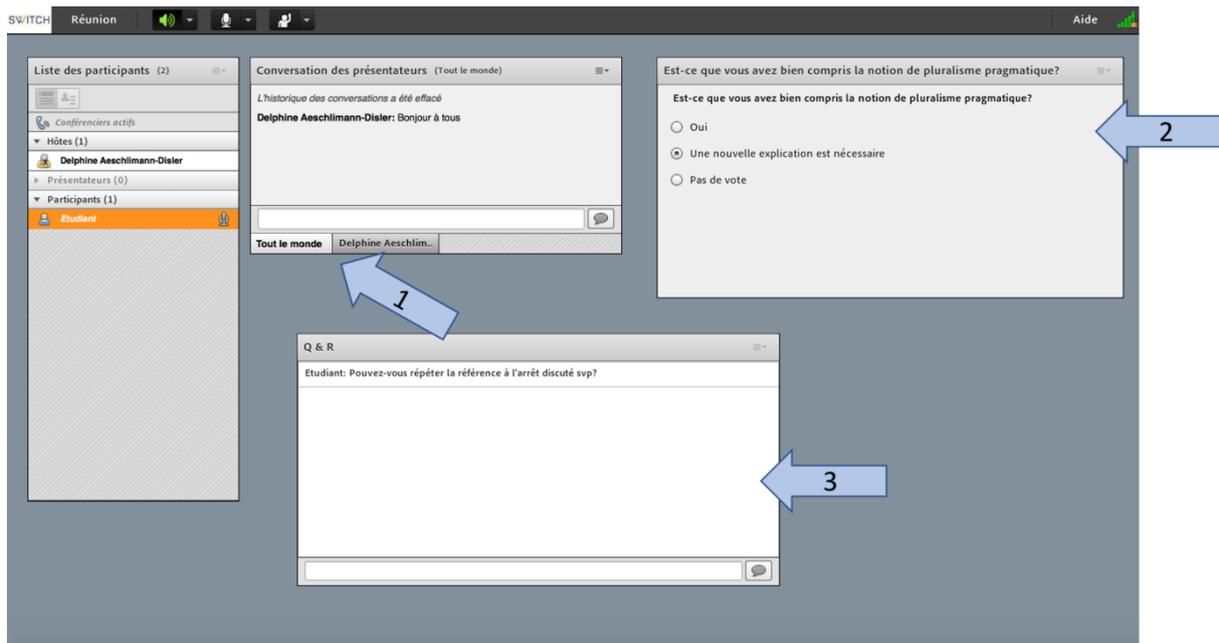
En plus des fonctions audio, Adobe Connect offre aussi la possibilité d'organiser une **visioconférence** (Fig. 5), ou de prévoir l'utilisation de la vidéo à quelques moments-clés, par exemple lors de l'accueil des étudiants dans la classe virtuelle.

Fig. 5



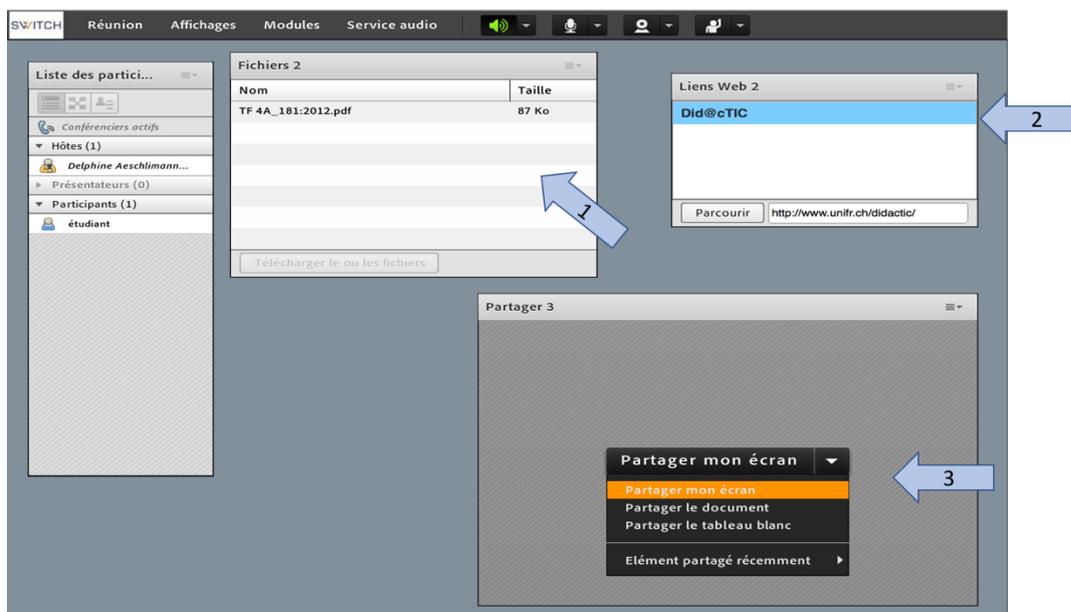
Le programme Adobe Connect propose également plusieurs modules destinés aux **échanges écrits**. Le module conversation permet de s'adresser à tous les participants en même temps, ou d'envoyer un message privé à l'un d'eux voire à certains d'entre eux uniquement (Fig. 6 flèche 1). De façon plus ciblée, l'hôte peut obtenir rapidement l'avis des participants sur un aspect précis en utilisant le module sondage (Fig. 6 flèche 2). Le module question&réponse quant à lui est à disposition des participants pour poser des questions à l'hôte (Fig. 6 flèche 3).

Fig. 6



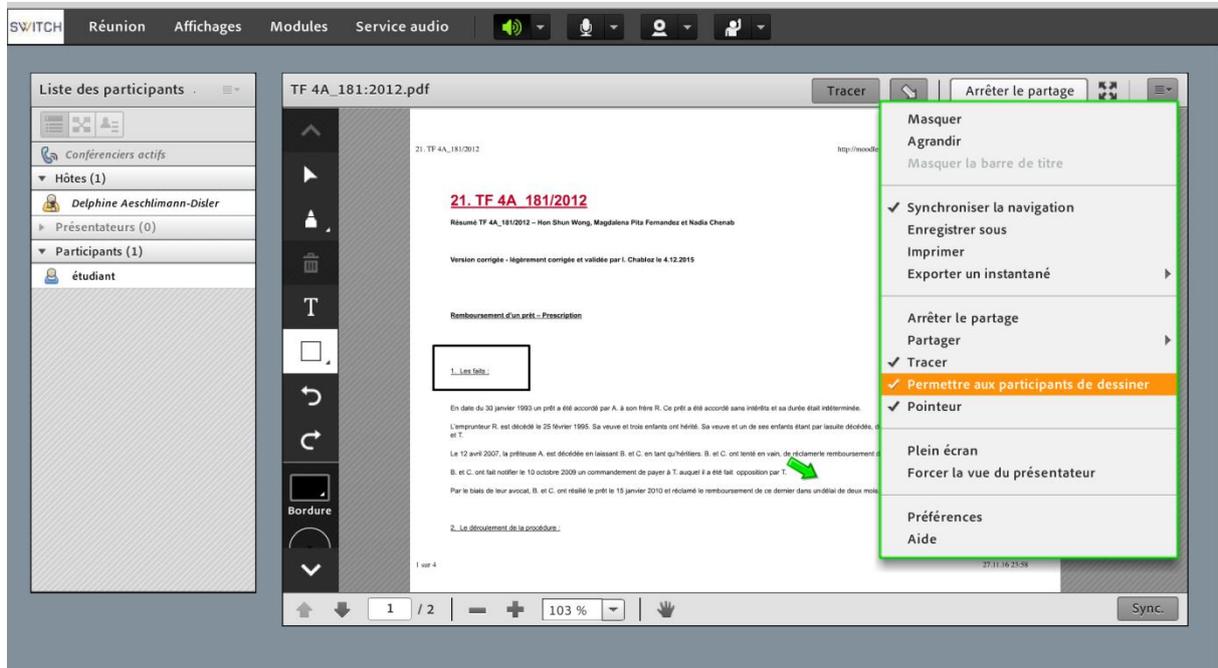
En outre, le programme réunit tous les critères d'une **réunion interactive** puisqu'il prévoit divers modules de partage. Tout d'abord, l'hôte peut proposer aux participants le téléchargement d'un document spécifique (Fig. 7 flèche 1) ou leur soumettre un lien web pour leur faciliter l'accès à une source internet (Fig. 7 flèche 2). De plus, il a la possibilité de partager son écran ou une application particulière qui se trouve sur son poste de travail, ou encore de proposer un tableau blanc (Fig. 7 flèche 3).

Fig. 7



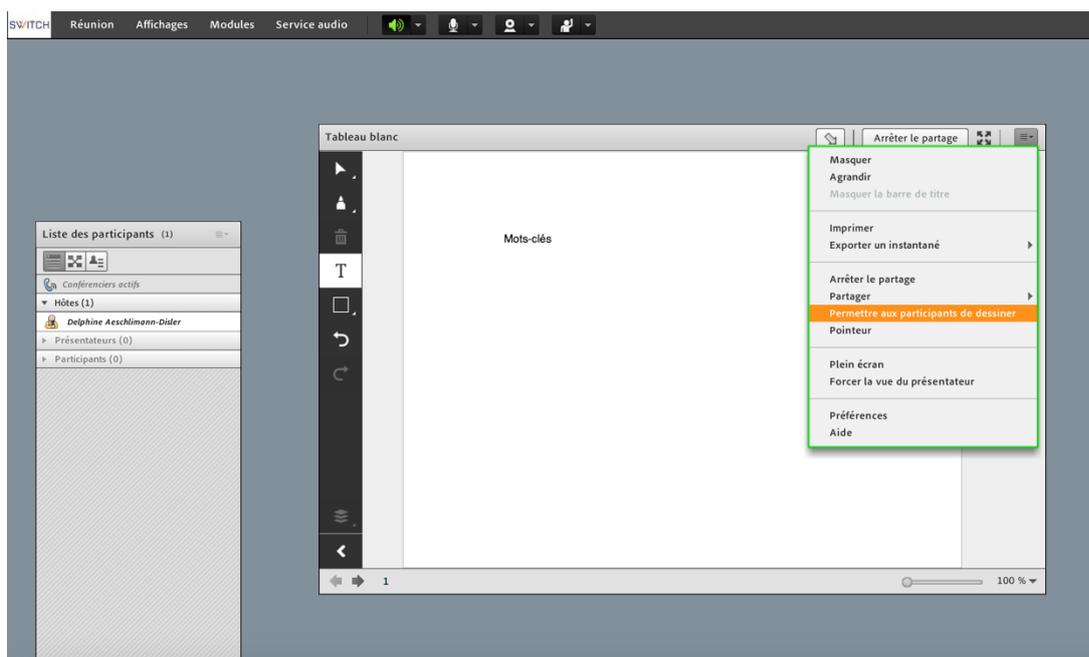
Il est également possible de présenter un document, sans fonction de téléchargement. Par l'activation d'options supplémentaires, les participants peuvent notamment annoter eux-mêmes le document partagé (Fig. 8).

Fig. 8



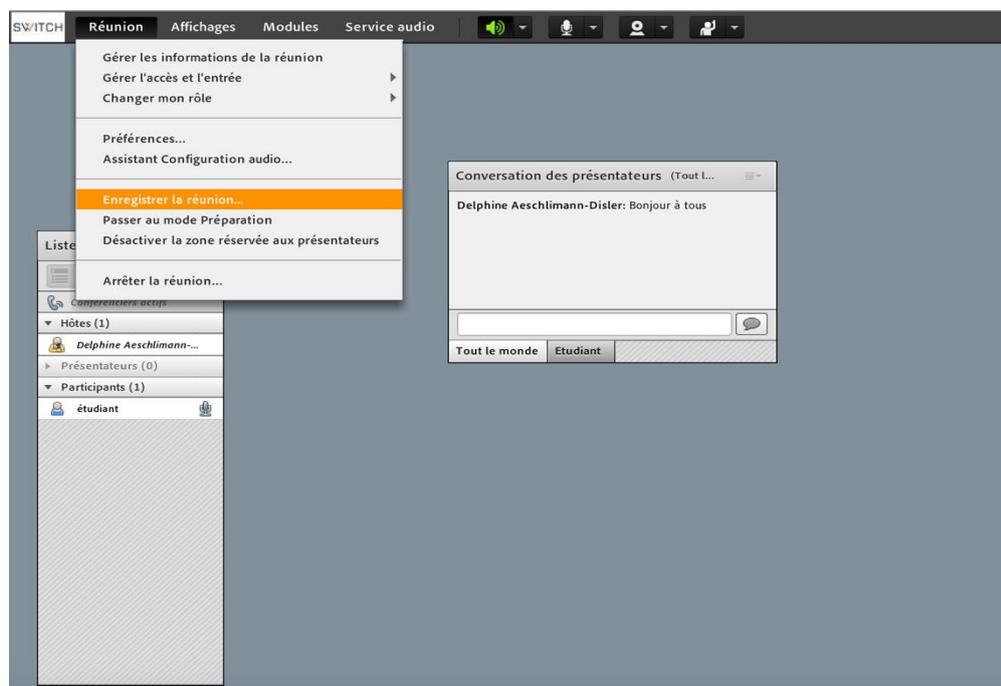
La fonction du tableau blanc (Fig. 7 flèche 3 et Fig. 9) permet à l'hôte d'inviter les participants à collaborer en intervenant sur un document collectif. Chacun peut compléter ou modifier du texte ou des dessins. Ce module ne reconnaît toutefois pas les documents de la suite Office.

Fig. 9



Enfin, si la pertinence des classes virtuelles repose avant tout sur la participation en temps réel des étudiants, il est possible d'enregistrer son déroulement pour en faire profiter les absents.

Fig. 10



Toutes ces possibilités offertes par le programme peuvent être **combinées** à l'envie pour répondre au besoin de l'activité. A l'évidence, il n'est pas indispensable d'utiliser toutes les fonctionnalités mais de désigner celles qui sont le mieux à même d'atteindre l'objectif visé (*infra III/A*).

C. Limites

Les classes virtuelles, et en particulier le programme Adobe Connect, connaissent toutefois certaines limites. Tout d'abord, il nécessite une certaine infrastructure, à savoir que chaque participant dispose d'un ordinateur, d'une bonne connexion internet et d'un micro-casque, pour un meilleur confort sonore. Si à l'heure actuelle nous pouvons aisément partir du principe que chaque étudiant dispose de ce matériel informatique de base, il devient plus délicat d'en imposer l'acquisition, surtout dans le contexte des universités en présence.

De plus, l'acquisition du matériel ne suffit pas. Il faut encore que chaque étudiant puisse suivre une formation de base sur la participation aux classes virtuelles. En effet, l'hôte n'est pas toujours en mesure de répondre aux problèmes techniques que rencontrent les étudiants pour entrer dans la classe virtuelle ou pour utiliser leur système audio. Or ces problèmes dérangent le bon déroulement de la classe virtuelle et inévitablement ralentissent la dynamique du groupe. Par conséquent, la mise en place d'un **soutien technique** par l'établissement est également indispensable.

Ces limites ne sont pas insurmontables, mais les équipes enseignantes ont besoin du soutien des institutions pour pouvoir surfer sur la vague des innovations technologiques et profiter de tous les avantages qu'elles apportent.

En outre, les possibilités d'Adobe Connect sont étendues mais pas infinies. Il est primordial que les concepteurs du programme continuent à développer de nouveaux modules ou d'élargir les options des modules existants pour que cette interface reste **attractive**. En l'état, il me paraît tout particulièrement important d'améliorer le module partage de documents avant qu'il ne tombe en désuétude. En effet, à l'heure où de nombreux outils collaboratifs comme Google Sheets ou OneDrive permettent de travailler en commun sur des documents Word, Excel ou PowerPoint, Adobe Connect ne supporte que le partage de documents au format PDF. Cela implique qu'il n'est actuellement pas possible, en cours de réunion virtuelle, de modifier le document sur la base des discussions courantes. Les participants (y compris l'hôte) ont uniquement la possibilité d'annoter un document existant ou d'en créer un nouveau.

Enfin, si les classes virtuelles permettent une rencontre à distance, elles exigent tout de même une présence et un investissement en temps de la part des étudiants. La crédibilité de ces classes virtuelles repose sur leur **pertinence** en lien avec les objectifs du cours et sur leur intégration dans le scénario pédagogique (*infra III/A*).

III. Vers une adaptation du scénario pédagogique

Ce projet ouvre la voie à un certain nombre de réflexions personnelles que ce soit au niveau de la pertinence de l'outil pour l'enseignement en général (*infra A*) et pour les cours de procédure civile en particulier (*infra B*) ou encore concernant les compétences développées lors de l'élaboration du projet et de la rédaction du présent travail (*infra C*).

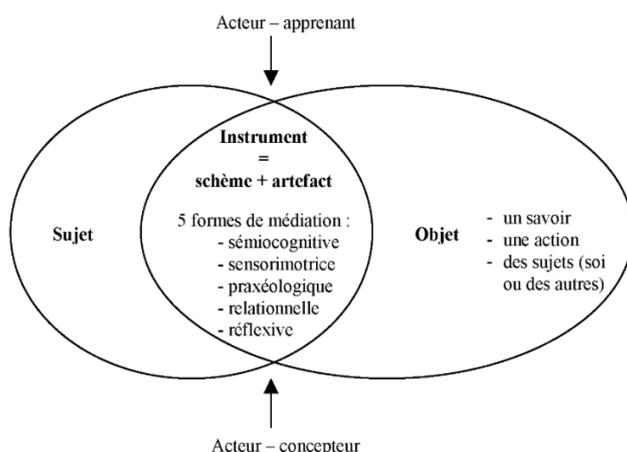
A. Un outil technologique au service de l'enseignement²

L'activité humaine a toujours reposé sur l'utilisation de l'outil, qui est en quelque sorte le prolongement de la main de l'homme. En outre, le développement récent de l'informatique a permis de développer de nouveaux outils technologiques, comme par exemple les classes virtuelles, qui entrent dans la catégorie des **médias**. La mise en forme propre à chaque média passe par la médiatisation, qui se focalise sur la fonction des outils et a pour but d'exprimer un contenu dans un langage caractéristique au média donné.

² Inspiré des contributions de CHARLIER Bernadette / DESCHRYVER Nathalie / PERAYA Daniel, *Apprendre en présence et à distance – Une définition des dispositifs hybrides*, 2006 et de PERAYA Daniel, *Un regard critique sur les concepts de médiatisation et médiation – nouvelles pratiques, nouvelle modélisation*, 2008.

La **médiation**, qui de façon générale caractérise la relation rendue possible par un artefact matériel ou symbolique entre le sujet et un objet (un savoir, une action, d'autres sujets ou encore lui-même), désigne plus spécifiquement dans le milieu didactique, le rôle de l'enseignant, qui, en qualité de facilitateur, s'interpose entre l'apprenant et l'objet de l'apprentissage. Par la médiation de l'outil technologique (artefact), l'homme est capable d'effectuer des actions qui se seraient avérées impossibles sans elle. En revanche, c'est cet artefact qui détermine les actions qui peuvent être **médiatisées**.

Représentation de la médiation instrumentale – CHARLIER / DESCHRYVER / PERAYA (2006)



Plus particulièrement, les technologies (dont font partie les classes virtuelles) ont entièrement révolutionné les modes de médiatisation et de médiation des dispositifs habituels axés sur l'enseignement présentiel. L'enjeu est par conséquent de développer un nouveau dispositif d'enseignement **hybride**, dans lequel l'innovation trouve une légitimité aux côtés des pratiques de l'enseignement en présence déjà bien encrées³. La place accordée à ces nouveaux outils d'apprentissage peut au départ être très limitée, et avoir un statut de dispositif « enclave ». Cela signifie qu'ils n'affectent en rien les pratiques déjà existantes. Puis, les nouvelles pratiques peuvent prendre de l'ampleur et commencer à se généraliser au sein d'une institution, ce qui constitue les dispositifs « tête de pont ». Enfin, lorsque ces nouvelles pratiques sont totalement intégrées dans une institution au point qu'elles y sont même dominantes, on parle alors de « pratique ancrée »⁴.

L'évolution et la place offertes aux nouveaux outils technologiques dépendent avant tout de la volonté de l'institution et des enseignants. L'institution doit mettre des ressources à disposition et avoir envie de tirer profit au maximum de ces nouveaux outils. Quant aux enseignants, ils sont libres d'utiliser ces nouveaux outils dans leur enseignement de façon plus ou moins étendue.

³ CHARLIER / DESCHRYVER / PERAYA, p. 3.

⁴ CHARLIER / BONAMY / SAUNDERS, *Apprendre les technologies pour l'éducation : analyses de cas, théories de référence, guides pour l'action*, 2002.

Par conséquent, même si l'institution est ouverte aux dispositifs hybrides, il ne faut pas oublier que chaque enseignant a sa propre **conception de l'enseignement**⁵. Selon son approche (plus centrée sur le contenu ou plus centrée sur l'apprentissage), il sélectionnera les outils d'apprentissage qu'il estime appropriés. Sur ce point, les classes virtuelles ont le grand avantage de pouvoir s'adapter aux besoins de l'enseignant en offrant de nombreux modules, plus ou moins interactifs. Ainsi une classe virtuelle peut être entièrement centrée sur l'enseignant qui, dans un rôle d'expert, présente la matière sans que les apprenants n'aient un rôle actif. Dans ce cas, l'hôte utilisera essentiellement les fonctions de base (conférence téléphonique, voire visioconférence, avec éventuellement le partage d'un document ou d'une application pour appuyer les explications). À l'opposé, si l'enseignant souhaite encourager les interactions entre étudiants, les classes virtuelles permettent d'animer un groupe de travail ou de débattre d'un sujet avec les apprenants, en utilisant les outils adaptés à une réunion interactive (gestion des prises de parole, partage et téléchargement de documents, annotations collaboratives, utilisation des modules de sondage et/ou de questions/réponses, etc.) Le chapitre suivant reprendra cette réflexion à la lumière d'une situation concrète (*infra* B).

L'enjeu est en définitive de prendre conscience des possibilités offertes par ces nouveaux outils d'apprentissage et de les utiliser à bon escient. Il n'est en effet pas pertinent de vouloir à tout prix utiliser un outil technologique en particulier, si celui-ci ne permet pas de soutenir les médiations souhaitées ressortant du scénario pédagogique.

B. Au travers d'un exemple concret

Il est très intéressant de relever que la même matière (en l'occurrence la procédure civile) peut être enseignée de façon totalement différente. C'est le constat auquel je suis arrivée en effectuant le test HY-SUP pour le cours de procédure civile dispensé à UNIFR (annexe 2) et le cours de procédure civile dispensé à la FUAD (annexe 3), pour lesquels j'occupe le poste d'assistante.

Il ressort du compte-rendu de ces tests qu'à l'heure actuelle, le cours dispensé à UNIFR repose principalement sur l'enseignement présentiel, sans activité à distance, avec toutefois la possibilité pour les étudiants de télécharger des ressources pédagogiques (type 1). À l'inverse, le cours dispensé à la FUAD met l'accent sur la participation active des apprenants ainsi qu'au soutien et à leur accompagnement par l'équipe enseignante (type 5). Ces résultats ne sont pas choquants, mais en adéquation avec les priorités de chacune des institutions (l'une misant sur l'enseignement en présence, l'autre sur l'enseignement à distance). Il n'en demeure pas moins que les enseignants oublient parfois les possibilités offertes par la technologie et balayent trop rapidement son utilisation dans leur cours. À l'inverse, et comme nous l'avons déjà relevé (*supra* A), la technologie doit être au service des utilisateurs et ne pas devenir une contrainte.

⁵ CHARLIER, *Module A. Enseignement et apprentissage - Note de cours*, 2015, p. 18.

Dans le contexte du cours de procédure civile de l'UNIFR, dont le dispositif est purement présentiel, l'enseignant se trouve dans un rôle d'expert et les apprenants ont une activité purement réceptive. La mise en place d'activités collaboratives permettrait aux apprenants de prendre un rôle plus actif, l'enseignant devenant alors facilitateur. Ce changement pourrait notamment intervenir dans le cadre d'une activité de lecture d'arrêts, qui sont matière d'examen. A l'heure actuelle, la lecture de ces arrêts est entièrement individuelle, les étudiants ayant toutefois la possibilité de poser des questions à l'enseignant ou aux assistants durant les cours ou par e-mail. Il serait dans ce contexte tout à fait envisageable de mettre en place une véritable activité à distance autour de ces lectures, sur le modèle de l'activité de jurisprudence déjà proposée dans le M12 à la FUAD (*supra* I/A). Cet outil permettrait d'atteindre un nouvel objectif d'apprentissage, celui de savoir résumer et analyser des arrêts de jurisprudence dans le domaine de la procédure civile. Il favoriserait également le travail collaboratif entre pairs.

L'enseignant (ou les assistants) serai(en)t ainsi en mesure de proposer un **feedback interactif** au travers d'une classe virtuelle, sans devoir y consacrer du temps durant le présentiel. En particulier, les modules de conversation téléphonique et de réunion interactive seraient les plus pertinents. L'hôte de la classe virtuelle pourrait ensuite présenter le document de travail (le résumé de groupe) grâce au module « partage de document ». Les étudiants auraient la possibilité de poser des questions par oral (via le service audio) ou d'effectuer des annotations directement sur le document grâce aux options supplémentaires présentées en amont (*supra* II/B). Pour permettre d'exploiter encore mieux la réunion collaborative, il serait idéal de pouvoir travailler directement à plusieurs sur un document de la suite Office (Word, Excel ou PowerPoint), via Adobe Connect, carence qui selon nous est à l'heure actuelle un point faible du programme (cf. *supra* II/C). Ce problème peut toutefois être résolu en dirigeant les étudiants en cours de classe virtuelle vers un document Google Sheets ou OneDrive grâce au module « liens web ». Cela implique cependant l'utilisation de deux plateformes en parallèle.

En définitive, la mise en place de cette nouvelle activité dans le cadre du cours de procédure civile de l'UNIFR implique l'adaptation des objectifs ainsi que du scénario pédagogique, lequel devra prévoir de la place pour des activités asynchrones. Le but n'est pas de créer une charge de travail supplémentaire pour les étudiants mais de modifier la répartition du travail synchrone / asynchrone en proposant de nouvelles activités à distance.

C. Compétences acquises grâce à ce projet

Ce projet a permis d'analyser de façon critique, par le biais d'instruments didactiques, deux dispositifs d'enseignement qui, bien que se rapportant à la même matière, démontrent une vision totalement différente de l'enseignement. En fonction de la volonté de l'enseignant d'adopter une approche centrée sur les contenus ou plutôt une approche centrée sur l'apprentissage⁶, les outils

⁶ CHARLIER Bernadette, *Module A. Enseignement et apprentissage - Note de cours*, p. 18 s., représentation adaptée de GRANTNER A. M., *Les conceptions et les approches de l'enseignement et*

d'apprentissage appropriés ne seront pas les mêmes. L'utilisation du test HY-SUP a permis de mettre en évidence ces différences et de déterminer sur quel(s) aspect(s) il est possible d'apporter des améliorations.

Après réflexion, il ressort que la mise en place d'activités à distance encourageant la collaboration entre étudiants tout en assurant un soutien de l'équipe enseignante serait tout à fait pertinente, en tous les cas pour le cours de procédure civile de l'UNIFR (*supra* B). Pour ce faire, les **classes virtuelles** paraissent être l'outil d'apprentissage le plus approprié, car elles offrent un grand nombre de fonctionnalités permettant le travail collectif. La mise en œuvre des classes virtuelles dépend toutefois du **soutien de l'institution**, laquelle doit offrir un support technique aux enseignants et aux étudiants, surtout durant les premières périodes d'utilisation.

S'il est encore trop tôt pour voir ces nouvelles pratiques occuper une place de choix dans les institutions traditionnelles, il est en revanche grand temps de leur ouvrir les portes, ne serait-ce qu'à titre occasionnel (dispositif « enclave »). Il est par conséquent de la responsabilité des équipes enseignantes d'appivoiser ces nouvelles technologies et d'analyser pour quel(s) objectif(s) d'apprentissage elles seraient pertinentes. Elles doivent ensuite être prêtes à faire le pas en les intégrant à leur scénario pédagogique. C'est par ailleurs la conclusion à laquelle le projet a permis d'arriver concernant le cours de procédure civile de l'UNIFR.

Conclusion

Ce projet a permis de mettre en lumière un nouvel outil d'apprentissage axé sur la technologie à distance, à savoir les classes virtuelles. A cette occasion, il m'a paru important de rappeler que les enseignants disposent d'une palette d'outils pédagogiques en perpétuelle évolution, et qu'il est primordial que les institutions les encouragent à utiliser toutes ces possibilités, en leur offrant un terrain propice à la mise en œuvre et au développement de ces nouveaux outils. A ce jour, malgré les nombreux avantages apportés, ces nouvelles technologies sont encore trop souvent ignorées par les institutions traditionnelles, lesquelles privilégient l'enseignement présentiel sans interaction à distance.

L'avantage principal des classes virtuelles est qu'elles regroupent de nombreuses modalités (conversation téléphonique / visioconférence / réunion interactive) et offrent la possibilité de combiner plusieurs outils d'apprentissage à distance. Toutefois, cette technologie n'est pas infaillible et connaît aussi certaines limites, raison pour laquelle il est indispensable qu'elle soit régulièrement améliorée pour suivre et s'adapter aux progrès techniques si elle souhaite conserver son attrait.

de l'apprentissage et le contexte des disciplines, in : Langevin L. (Dir.), *Formation et soutien à l'enseignement universitaire*, 2007.

Il ne faut pas oublier que la médiation de tous ces nouveaux outils d'apprentissages doit avant tout permettre aux apprenants d'acquérir les compétences requises. A l'opposé, il ne fait aucun sens de vouloir l'imposer à tout prix si, au vu des objectifs d'apprentissage fixés, ces outils d'apprentissages ne sont pas appropriés. Or dans le cadre du cours de procédure civile de l'UNIFR, le présent travail a permis de démontrer que la mise en place de classes virtuelles serait bénéfique.

Annexes

Annexe I : Extrait du compte-rendu de l'évaluation par les étudiants

Participants	Questions	Réponses
Response 7049		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	Afin d'obtenir davantage de connaissances
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	l'interaction sur des arrêts permettent de rendre plus dynamique la matière et les points problématiques sont éclaircis de manière approfondie
response_6930		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	non
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Les classes virtuelles sont tres utiles comme support de revision
response_6910		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	pour comprendre la théorie
	Pourquoi n'y avez-vous pas participé ?	les horaires
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	bien
response_6811		
	Pourquoi n'y avez-vous pas participé ?	Car c'est une méthode pédagogique qui ne me convient pas
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	sont à utiliser avec parcimonie.
response_6796		
	Pourquoi n'y avez-vous pas participé ?	Pas eu le temps d'y participer en raison d'horaires de travail atypiques et tardifs.
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Les proposer en enregistrement si elles sont matière d'examen.
response_6551		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	je trouverais bien d'en avoir davantage cependant il faut que les notions soient revues en regroupement ou par un

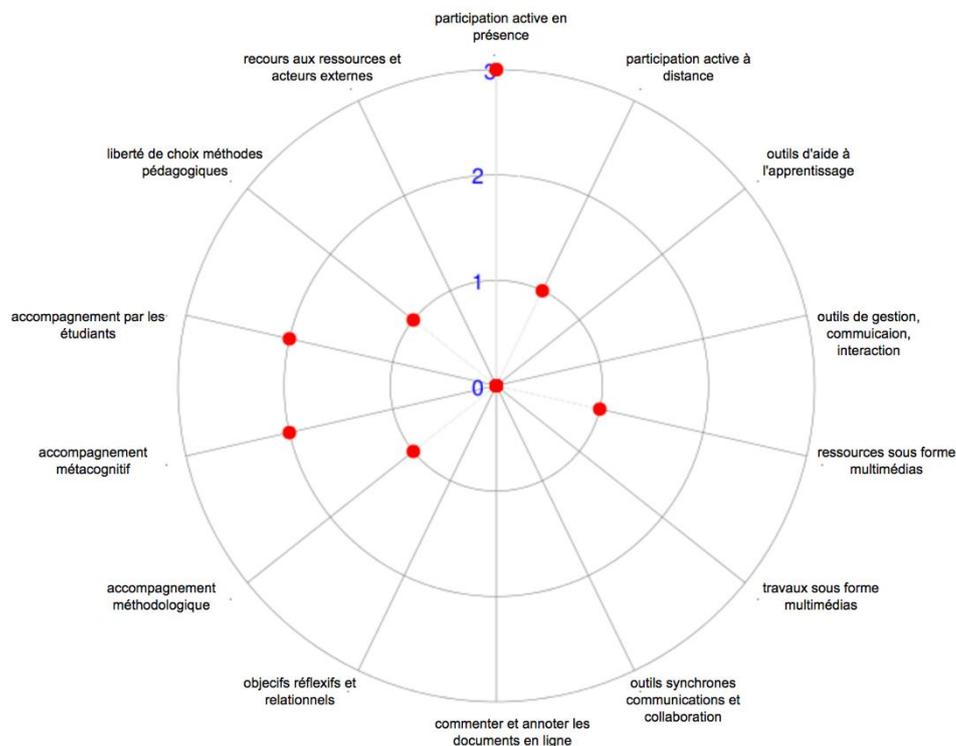
		compte rendu sur moodle pour que ceux qui n'assistent pas puissent suivre.
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Très bien
response_6545		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	Pour poser des questions, une fois les réponses obtenues, j'ai quitté la classe, la suite présentait une certaine lenteur due aux niveaux variables des étudiants.
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Très intéressantes, même si certaines questions posées par certains étudiants prêtent à sourire...
response_6449		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	Meilleur apprentissage de la matière
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Utiles
response_6392		
	Pourquoi n'y avez-vous pas participé ?	Ce semestre, par manque cruel de disponibilité dû à des particularités professionnelles (100% et examens finaux professionnels en parallèle).
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Par expérience, positif.
response_6308		
	Pourquoi n'y avez-vous pas participé ?	Le bas niveau de certains étudiants fait qu'au lieu de discuter des arrêts, on se retrouve à devoir expliquer des définitions juridiques basiques telles que "débiteur", "prescription", "exigibilité", si bien que ça peut malheureusement devenir une perte de temps.
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Très bonne idée
response_6286		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	Parce que c'était conseillé par l'équipe enseignante et car ça s'est avéré très utile pour mieux comprendre la matière.

	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Très utiles
response_5956		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	par intérêt technique mais aussi pour le cours en soit
	Pourquoi n'y avez-vous pas participé ?	-/-
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	C'est une bonne chose. De toute façon le développement de ce genre d'interaction est impossible à freiner, cela se fera de plus en plus, dans tous les domaines. Autant être dans le train tout de suite.
response_5633		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	pas de remarques particulières
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	C'est un plus dans le sens où cela motive à lire l'arrêt et permet de préparer le cours/les thèmes suivants. La technologie fonctionne plutôt bien même si certains utilisateurs ont encore de la peine à comprendre où cliquer.
response_5548		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	En tout cas à la fin des classes j'ai compris mieux les affaires traitées et les classes étaient aidantes.
	Pourquoi n'y avez-vous pas participé ?	La classe où je n'ai pas participé, la première, j'étais retenu pour des raisons privées.
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	s. v. p. voir réponse précédente
response_5514		
	Pourquoi y avez-vous participé? Est-ce que vous avez des remarques ou suggestions?	Car c'est toujours stimulant de partager sur la matière avec les assistants et les étudiants.
	Quel est votre avis sur les classes virtuelles proposées dans ce cours ?	Très bien mis à part le logiciel qui ne fonctionne pas toujours (problème de son et de micro).

Annexe II : Test HY-SUP du cours de MA « Procédure civile et exécution forcée » de l'UNIFR

[Retour Test](#) [Imprimer](#) [Enregistrer sous](#)

Delphine Aeschlimann-Disler
Procédure civile (Unifr) : 2016



■ Votre positionnement

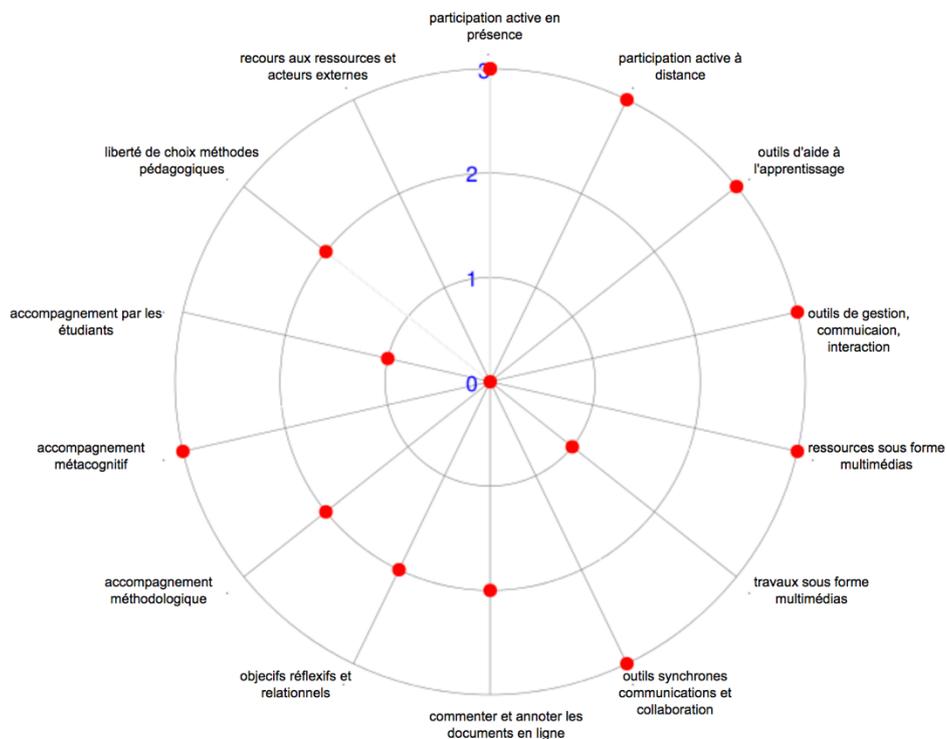
D'après vos réponses et en référence aux résultats de la recherche Hy-Sup, le dispositif que vous avez décrit est le plus proche de **La scène**. Vous pouvez voir votre positionnement dans le radar personnalisé ci-contre élaboré à partir de vos réponses. Ci-dessous, vous trouverez les pourcentages de similarité entre votre dispositif et les autres types que nous avons mis en évidence dans notre recherche. Cliquez sur ces dispositifs pour en découvrir les caractéristiques.

La scène	L'écran	Le gîte	L'équipage	Le métro	L'écosystème	Non déterminé
99.03 %	0.12 %	0.01 %	0.0 %	0.83 %	0.0 %	0.0 %

Annexe III : Test HY-SUP du cours de BA « Procédure civile » de la FUAD

Delphine Aeschlimann-Disler
Procédure civile (M12) : 2016

[Retour Test](#) [Imprimer](#) [Enregistrer sous](#)



D'après vos réponses et en référence aux résultats de la recherche Hy-Sup, le dispositif que vous avez décrit est le plus proche de **Le métro**. Vous pouvez voir votre positionnement dans le radar personnalisé ci-contre élaboré à partir de vos réponses. Ci-dessous, vous trouverez les pourcentages de similarité entre votre dispositif et les autres types que nous avons mis en évidence dans notre recherche. Cliquez sur ces dispositifs pour en découvrir les caractéristiques.

La scène	L'écran	Le gîte	L'équipage	Le métro	L'écosystème	Non déterminé
0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	99.97 %	0.02 %	0.0 %